ART. PREMIER N° 42350

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42350

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Lachaud, M. Corbière, Mme Obono, Mme Panot, M. Mélenchon, M. Ratenon, M. Prud'homme, M. Quatennens, Mme Rubin, Mme Ressiguier, Mme Taurine, M. Ruffin et Mme Fiat

à l'amendement n° 27314 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« À ce titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la logique de cet amendement, enlever "à ce titre" permet de rendre l'alinéa davantage percutant. Nous renouvelons notre soutient à cet amendement pour un versement des pensions dès le premier du mois, afin de faciliter l'organisation financière de pensionnés.